# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 17 Safar 1443**
**24 Septembre 2021**

**N° 85**

**37ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Autres sociétés ..... **2152**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2152**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **2154**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions..... **2160**
Homologation de résolutions ..... **2160**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2161**
Avis aux créanciers..... **2165**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2166**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **2168**
Autres sociétés ..... **2168**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **2169**
**Divers**
Avis au public..... **2169**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Autres sociétés

**Constitution d'une personne physique**

Monsieur Sabeur Ben Salem Ben Ali Zahmoul, tunisien, né le 15 décembre 1994 à Bir Ali, titulaire de la carte d'identité nationale n°11032074 délivrée à Tunis le 21/6/2011, demeurant à la route de Gabès km 9 cité Thyna Sfax, qu'il est propriétaire d'une entreprise de fabrication de Fer, dont le matricule fiscal est 1487991 H-N-C-000, sise la route de Gabès km 9 Thyna Sfax enregistrée dans le registre national des entreprises et qu'il a commencé l'activité depuis le 01/11/2016.

2021X01051SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Al Majed Investment**

**SA au capital : 3.000.000 dinars**

**Siège : 02 Avenue de la livre 1053 les Berges du Lac II**

**IU RNE : 1360682Z**

Suivant le PV de l'AGO des actionnaires tenue au siège de la société le 11 Août 2021 à neuf heures du matin enregistré à la recette des finances le Lac Tunis, le 3/9/2021, sous le numéro 21706459 quittance M064660 et déposé au RNE le 7/9/2021 sous le n°202186953 il a été décidé :

- Approbation des états financiers et du rapport du commissaire pour l'année 2020.

- Quitus des membres du conseil d'administration.

- Madame Selmi Souad représentant légal et PDG de la société AGROTECH-SA perd sa qualité de membre du conseil d'administration suite à sa cession de la totalité des actions ALMAJED INVESTMENT SA

- Désignation de Mme Kmar Ben Aissa entant que membre du conseil d'administration pendant 3 ans couvrant les exercices 2021 à 2023.

2021R02360SANB2

---

**Al Majed Investment**

**SA au capital : 3.000.000 dinars**

**Siège : 02 Avenue de la livre 1053 les Berges du Lac II**

**I.U RNE : 1360682Z**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 21 juillet 2021 à 9h.00 enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 3 septembre 2021 sous le n°21706460 quittance n°M064663 et déposée au RNE le 7 septembre 2021 dossier n°202186953, le conseil d'administration a décidé de :

Le conseil décide de convoquer une AGO pour le 11/8/2021 pour :

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un nouvel administrateur.

2021R02361SANB2

---

**Notice d'ouverture de la souscription d'augmentation de capital**

**STE ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE**

**S.A au capital de : 4.993.500,000 dinars**

**Siège social : Rte Menzel Chaker Km 0.5 Sfax 3000**

**R.C : B0855442005**

**M.F : 941142 Z/A/M/000**

**N° Affiliation CNSS : 299591-55**

- Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2020, enregistré au registre national des entreprises le 21/12/2021, n° de quittance AC082172020, et le PV du conseil d'administration de la clinique enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 17/9/2021 sous le n°21804938 notice n°M005298, il a été décidé :

- Une augmentation du capital social de 1 500 000 dinars par la création de 15 000 actions nouvelles dont la valeur nominale est de 100 dinars chacune.

- L'exercice du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires actuels chacun selon sa participation au capital avec libération du quart lors de la souscription.

- La souscription sera ouverte à partir de la publication de cette notice au JORT.

- La période du droit préférentiel de la souscription est fixée de 60 jours à compter de la date de l'ouverture de la souscription.

- Le dépôt du montant liquide provenant de la souscription se fera dans un compte, bancaire indisponible n°07119048134000001810, ouvert auprès de Amen Bank centre affaire 10 rue Habib Thameur Sfax.

2021X01047SANB2

---

**SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE "El BARAKA" - S.A**

**Adresse n°43, Rue Echam 1002 - Tunis**

**MF : 0446913J**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du

31/5/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 26/7/2021, sous n°21802301 quittance n°M046116, dont deux exemplaires ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises "RNE" sous le n°202172607 en date du 16/8/2021. L'AGO décide le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Harrabi en tant que Président Directeur Général pour les exercices 2020, 2021 et 2022, ainsi tous les membres du Conseil d'Administration.

2021402100SANB2

---

**Augmentation de capital**

**Société Hôtelière de Développement Touristique**

**SA au capital de 3 828 000 dinars**

**Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 3964787G**

**N° Affiliation CNSS : 269352 - 80**

1- En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 3 Août 2021 sous n°21504818, Quittance n°6379, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 3 828 000 dinars pour le porter à 7656000 dinars par voie d'émission de 239250 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérées du quart à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

2 - La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 16 septembre 2021 et enregistrée à la même date sous n° 21805723, Quittance n°7493.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 17 septembre 2021 sous n°202191692.

2021402316SANB2

---

**Société North Africa Education Holding Company SA**

**Société anonyme SA**

**Capital social : 961 000 dinars**

**Matricule fiscal : 14922118/ A/M/000**

**Siège social : 92, Rue du Golf Arabe Menzah 8 2037 Ariana**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 27/7/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Stés 1er bureau Tunis le 30/7/2021 sous le numéro 21504771, quittance numéro M006325, les décisions suivantes ont été prisent à l'unanimité :

Augmentation du capital social pour la somme de 923 080 dt majorée d'une prime d'émission de 276 924 dt.

Un projet d'augmentation a été déposé au registre national des entreprises le 20/9/2021, sous le numéro de quittance AC031252021 n° de registre : 80311122017.

Informations Bancaires;

Banque Zitouna, agence centrale

RIB : 25000000000090057231

Délai de souscription 15 j de la parution au jort avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2021402333SANB2

---

**Réalisation de l'augmentation de capital**

**STE MEDICEF SA**

**Société anonyme**

**Capital social : 15.388.488 Dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - Ariana**

**Identifiant Unique : 0381736D**

Aux termes d'une délibération en date du 10/5/2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.999.998 dinars par la création de 436300 actions nouvelles de 11.460 dinars chacune souscrites et entièrement libérées. Le capital est porté de 10.388.490 dinars à 15.388.488 dinars.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant Acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés (1er Bureau Tunis le 6/9/2021 sous En°21805453 Qn°7160).

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10/5/2021 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Al Charguia - Tunis (le 28/6/2021 sous En°21505386 Qn°M069586).

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant les noms, prénoms des souscripteurs, leurs domiciles, les nombres des actions souscrites, ainsi que les montants des versements effectués.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 15.388.488 dinars divisé en 1 342 800 actions de 11.460 dinars chacune souscrites et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé auprès du Registre National des Entreprises et publié le 6/9/2021 sous Bulletin n°178

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/5/2021.

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 6/9/2021.

- Un exemplaire de la liste des Souscripteurs en date du 6/9/2021.

2021402335SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Nomination du Gérant**

**Société comptoir tunisien de fournitures artisanales «COTUFA»**

**S.A.R.L**

**Au capital de 70. 000 dinars**

**Identifiant unique : 0032111G**

**167, Rue Mongi Slim, Tunis**

Suivant PV de l'AGO en date du 22/7/2021 enregistré à la recette des finances rue Al-Djazira Tunis le 02/8/2021 quittance n°M043951 enregistrement n°21702164 dont deux exemplaires ont été déposés au RNE guichet central sous Réf n°202167443 du 3/8/2021. Il a été décidé de nommer Mr Elyes Ben Hadj Yahia en tant que gérant unique de la société et ce pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

2021T00894SRLB2

---

**Société Artistique de Verrerie et Miroiterie**

**SARL au capital social de 532.000 Dinars**

**Siège social : 32 Avenue de l'Environnement - Dar Fadhal La Soukra 2036 Ariana**

**Matricule Fiscal : 0005316Q/A/M/000**

**R.C : B198481997**

Dans le cadre du contrat de donation des parts sociales, édité par les Maîtres Chaker Trabelsi et Fayza Nuiri huissier notaires à la circonscription du tribunal de première instance de Tunis le 18/8/2021 et inscrit au registre de travail sous le n°143/3bis, et selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/8/2021 et enregistré à la recette des finances de l'Ariana à la même date sous le n° 21705854 quittance n°66780 une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 31/8/2021 sous le n°202183882

Monsieur Hafedh Siala titulaire de la CIN n°00472752 délivrée à Tunis le 28/5/2016 donateur à son épouse Mme Lilia Joulak titulaire de la CIN n°00326280 délivrée à Tunis le 10/10/2018 de 7980/53200 parts sociales les quelles sont prélevées sur le capital de la Société Artistique de Verrerie et Miroiterie dont le matricule fiscal est 0005316Q avec tous les droits et avantages.

2021T00900SRLB2

---

**TUNIS DATA SERVICES SARL «TDS»**

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Z.I La Charguia 1, 2035 Tunis**

**M.F : 1069075/A/A/M/000**

**CNSS : 00285497-26**

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/5/2021 enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 30/6/2021 sous Qn°M070762 En°21705493 & suivant (1) Acte de cession de parts du 27/5/2021 enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 30/6/2021 & suivant un A.S.S.P du 27/5/2021 enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 30/6/2021 Qn°M070764 En°21705494

- Les associés approuvent les cessions de parts sociales;

- Après examen des statuts mis à jour, les associés approuvent les statuts tels qu'ils leurs ont été présentés.

Dont un exemplaires du PV, de l'acte de cessions et des statuts mis à jour ont été déposés auprès du Registre National Des Entreprises sous le n°202175479 en date du 19/8/2021

2021402254SRLB2

---

**Dissolution et liquidation**

**SOCIETE STAR CONTRAINER TRADE TUNISIE**

**SARL au capital de 2.222.290 dinars**

**Siège social : 04, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelle ville - Tunis**

**Identifiant Unique : 1333825S**

Suivant procès-verbal de la décision collective des associés en date du 23 juillet 2021, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 30 Juillet 2021 sous le n°21504263 quittance n°M49653, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 17 Août 2021 sous le numéro 202173088 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le 30 juin 2021 et la nomination de Monsieur Walid Bouchoucha en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : Société Audexa - Imm. ICC 3. Bur. 3-2, centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

2021402331SRLB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte de vente authentifié dans la commune du Kef le 24 juillet

2021 quittance n°19818, enregistré à la recette des finances rue Ali Belhouen le Kef le 26 juillet 2021, quittance n°M025244, Mr Hafedh Ben Mohamed Rached Ben Lazhari Ben Cheikh Ali, titulaire de la cin n°08530719, vend et cède à Mme Mahbouba Bent Ahmed Ben Ali Kefi, titulaire de la cin n°03630230 la totalité du fonds de commerce du café catégorie 1 sous le nom «café Ennassim» sis à cité el Ons Barnoussa enregistré dans le registre de commerce sous n°A1119812007 avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les objections seront acceptées au local indiqué ci-dessus dans un délai de 20 jours de la date de la publication du présent texte au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT.

Cet avis a été publié dans le journal quotidien Echourouk n°10962, le 10 septembre 2021-03 Safar 1443, page 25.

2021T00888FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé en date du 01 septembre 2021 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 2 septembre 2021 sous la quittance n°M081573 et l'enregistrement n°21203735, Mme Baya Ben Fraj, Mr Wassim Shamekh, Mr Wajdi Shamekh, Mlle Insaf Shamekh, Mr Jabrane Shamekh ont donné en donation sans contrepartie onéreuse tous leurs droits relatifs à la moitié du fonds de commerce ayant l'identifiant unique n°(T0197007) à Mr Skander Shamekh (CIN n°08347744), le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de café (1ère catégorie) sise au local situé à la place (ex 7 novembre) place des martyrs à Hammamet.

Toute opposition devra se produire entre les mains de Mr Skander Shamekh à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 9 septembre 2021.

2021T00890FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 10/9/2021 enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo le 13/9/2020 sous le n°21202977 quittance n°58040 Mme Rim Bent Ali Oueslati CIN n°09167435 a vendu à Mr Fathi Ben Ali El Borji CIN n°00586780 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour restaurant sis au 09 impasse n°02 avenue de la Liberté Bouchoucha - Bardo.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 21/9/2021.

2021T00893FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP en date du 17/9/2021 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 17/9/2021 sous le n°21202068 quittance n°M047741 Mme Kaouther Chnib CIN n°04650532 a vendu à Mr Sabeur El Jebali CIN n°02297081 la totalité du fonds de commerce situé au n° 5 rue El Hafsia Tunis.

Les oppositions seront reçues chez le vendeur à son domicile au n°7 rue Sidi Younes Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été déposée au journal Echourouk du 22/9/2021.

2021T00897FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte enregistré à la recette de la Goulette le 6/9/2021 sous le numéro 21205053 quittance numéro 70085 Mme Sameh Ben Tamar Ben Belaid Hkimi son adresse : 03 impasse sayes rue ennasser Ben Jaafer Tunis a vendu tout le fonds de commerce non immatriculé située au rc imm rue Andalous numero 4 Salammbo Kram nord à Mme Sonia Bent Ibrahim Ben Ammar Djebeli son adresse10 Rue 10500 Ourdia 05 Tunis.

Toute opposition sera faite à l'adresse du fonds dans délai de 20 jours de publication au jort.

Cette annonce a été publiée aussi au journal quotidien Echourouk le 19/9/2021.

2021T00901FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un contrat de vente enregistré à El Fahes le 8/9/2021 quittance n°M26792 enregistrement 21201158 publié aux journaux Chourouk et le quotidien le 21/9/2021 Mme Souada Bent Abdeselm Alaya CIN 00889416 a vendu à Mr Zied Ben Mahmoud Kasdallah CIN 00966482 la totalité du fonds de commerce désigné "café royal" premier dégré situé à la zone industrielle El Fahes Zaghouan.

Toute opposition doit être faite au local de l'acheteur 32 rue Ali Ben Gdhehem El Fahes Zaghouan.

2021T00902FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 15/9/2021 quittance n°M039099, enregistrement

21201686. Mr Hichem Hanafi en vertu d'une procuration de Mrs Issam Edine Ben Omar Ben Ahmed Mhamdi et Abdelkarim Ben Ahmed Ben Abdelkarim Mokni a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie sis au 49 rue l'Algérie Hammam-lif Ben Arous à Mme Chiraz Bent Mustapha Ben Salah Hamrouni.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 21/9/2021.

2021R02357FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse, le 9/9/2021 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 14/9/2021 sous le n°21201862 quittance n°M059045 Mohamed Amara a vendu à la Sté Raies d'Emballage & Décors la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à 102 rue Boulogne-Billancourt Sousse, ayant pour activité principale café de 1ère catégorie. Toutes les oppositions doivent être adressées au rédacteur du contrat maître Moez Mbarek gérant de la société d'avocats Al Insaf à son siège situé à l'immeuble al Amir 1er étage bureau n°3 rue Remada Sousse dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 17/9/2021.

2021S00996FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 6/9/2021 sous le numéro 21204991, quittance n°MO45004, la Sté complexe saoudien tunisien de l'artisanat, identifiant unique 1560220J, demeurant à Monastir centre, a vendu à Mr Sahbi Majdouba (C.I.N 04090466) demeurant à Monastir cité Elchraka, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial situé L4 23 Monastir Centre.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de l'acheteur dans les délais légaux. Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 16/9/2021.

2021S00998FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Conformément à l'acte sous seing privé, rédigé par maître Charhen Zaouali, avocat à Mahdia signé et certifié conforme le 29/5/2019 et enregistré auprès de la recette des finances de Mahdia le 22/4/2021 enregistrement n°21201456, quittance n°20947, Monsieur Kamel Zbali, titulaire de la carte d'identité nationale n°08257062 a vendu à Monsieur Alouane Zbali la totalité du fonds de commerce; avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la rue Slimene Hamza la vielle ville de Mahdia, constitué, d'une boutique de bijouterie et produit artisanaux.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 18/9/2021.

Ceux qui veulent s'opposer, peuvent le faire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

2021S01000FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, enregistré le 14/9/2021 à la recette des finances de Monastir sous le Num 6414287 Quittance n°M046125, Monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed Machmoum titulaire de la CIN n° 04189739 délivrée à Tunis le 26/3/2002, résident à place 03 Août Monastir a vendu à Monsieur Alaa Ben Noureddine Belkhir titulaire de la CIN num 06975590 délivrée le 26/11/2013 résidant au 9 cité 18 janvier Khniss Monastir avec toutes les garanties légales et réelles la totalité du fonds de commerce sis à place 03 Août Monastir nommé "café AGHADIR" dont l'activité consiste en l'exploitation d'un café avec tous ses éléments matériels et moraux et se constituant de deux locaux l'un pour l'exploitation du café et l'autre comme dépôt se rattachant au café.

Toutes oppositions, les cas échéant, doit se faire auprès du cabinet Maître Najah Ben Aicha avocat à la cours de cassation rue de la République Borj Khefacha Monastir, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cet avis a été publiée au Journal quotidien "Achourouk" le samedi 18/9/2021.

2021S01001FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/8/2021 sous numéro 21204601 quittance M042748

Madame Hayat Bannour a vendu à M. Maher Bannour le fonds de commerce débit de tabac et journaux dans la rue Habib Bourguiba Bennane.

La vente comprend les éléments corporels et incorporels

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au jort chez l'acheteur.

Cet avis est publié au journal Al Chourouk en date du 15/9/2021.

2021S01003FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant vente par acte sous-seing privé légalisé le 30/10/2020 et le 02/11/2020 enregistré à la RF Abou Elkassem Chebbi Sfax sous le n°21202497 quittance n°M059377 ; la société Chaussure Seline, société unipersonnelle à responsabilité limitée, enregistrée au Registre National des Sociétés sous le n°B08217042014 Matricule Fiscal n°1373873/Y son siège social est à 2 avenue Patrice Lumumba Sfax, représentée par sa gérante Mme Marwa Zribi CIN n°08881360 son domicile est à 79 Avenue Omar Ben Khattab 3021 Sfax, a vendu à Mr Naceur Jarjarah, CIN n°08804700 son domicile est à Bou Aokezain Chaffar Mahres Sfax, le fonds de commerce exploité au local situé à 2 Avenue Patrice Lumumba Sfax et destiné à la vente des vêtements prêts à porter et des chaussures.

Toute opposition pourra être rendue à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée vingt jours à partir de la publication au JORT, toute opposition déposée après cette date ne sera pas acceptée. Cette publication est faite aux deux journaux «Essabah» et le «Temps» du 17/9/2021 sous le n° PS 2100471.

2021X01040FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 30/8/2021 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax, le 02/9/2021 sous le n°21201951 reçu n°M060619. Mr Ali Abbes, domicilié à 54 rue Mohamed Loukil Sakit Ezzit Sfax a vendu à Mme May Kenoun, domicilié à la route de l'Aéroport km4 Sfax, la totalité du fonds de commerce vendu et qui comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains instruments, situé à route Lafrane km 1 Kassas entre Gremda et Lafrane Sfax et qui est exploité dans l'activité de vente des fruits secs.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du Maître Slim Cheebi Avocat situé à rue Taher Sfar imm. Centre marhaba Sfax, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au Journal "le Quotidien" du 11 septembre 2021.

2021X01041FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 02/9/2021 enregistré à la recette des finances route el Ain Sfax 10/9/2021 sous le n°21201975 Hatem Fakhfakh a vendu à Ahmed Mzid le fonds de commerce exploité dans le local sis au 1er étage n°2 de immeuble jallouli rte afrane km 4 markaz jallouli Sfax avec tous ses éléments incorporels et pour le coiffure pour femmes et vente de fournitures de coiffure.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à son domicile élu chez Maître Makram Hdiji Avocat à Sfax Im. Intilaka rue Kairouan dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Les parties ont élu domicile chez Maître Makram Hdiji.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 11/9/2021.

2021X01042FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte ssp enregistré le 15/9/2021 à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°21202832, Fakher Lokmani cin n°08600901 son identifiant unique 0794517N demeurant à Kaser Wled Boubaker Bir Lahmar Tataouin, a vendu à Monjia ElKarwi cin n°01184820 demeurant à avenue 5 Août Jandarma rue Abou Tamem Sfax, la totalité du fonds de commerce «vente fruit sec» exploité dans le local sis route Mahdia km 0.5 immeuble Daoud n°3 Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la publication de cet avis au jort et devrons être adressées chez Maître Hentati Mohamed Avocat 15 place Marburg Sfax. Cette annonce a été publiée au journal «Al chourouk» du 17/9/2021.

2021X01048FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé du 16-9-2021 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 16-9-2021 sous numéro 21204470 reçu n°M066198, Mme Lilya Masmoudi, titulaire de la carte d'identité n° 05289125 du 21-12-2011 a vendu à Mr Mohamed Amin Dammak titulaire de la carte d'identité n° 11075182 du 29-5-2017, la totalité du fonds de commerce sis Imb hriz Av Farhat Hacched Sfax exploité playstation.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sis à immeuble ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

Cet avis a été publié au Dar Assabah le 20-9-2021.

2021X01050FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 27/8/2021 enregistré à la recette des finances Av Habib Bourguiba Tozeur le 7/9/2021 sous le n°21201798 (reçu n°M022489) ; Mme Saoussan Nayfar CIN n°11031311, demeurant à Rte Tanyour Km 10 Sfax, a vendu à Mme Ines Karamati CIN n°08361028, demeurant à Kitna Tozeur, la totalité du fonds de commerce exploité au

local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Rouissi Av Farhat Hached Tozeur destiné à la vente des vêtements avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains de Maître Rafaa Ayedi Avocat à la cour de cassation demeurant à 13 Avenue Farhat Hached Sfax 3000, dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Echourouk du 16/9/2021.

2021X01055FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 15/9/2021 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 17/9/2021, sous le numéro quittance M057727 et numéro d'enregistrement 21203633, Rgeb Awled Mahmoud titulaire de C.I.N n°11025087 et a vendu à Hanen Wakil titulaire de la C.I.N n°05344173v la totalité du fonds de commerce exploité entant que Café, sis à Sfax rue de l'aéroport km 6.5 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à Hay Symar Nord Rue 888 n°27 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 21/9/2021.

2021X01056FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 10/9/2021 enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 13/9/2021 sous le n°71865 enregistrement n°21205212 Mme Leila Bent Salem Arbaoui a cédé à Mme Fatma Bent Allala Selmi la totalité du fonds de commerce sis au 94 Avenue Habib Bourguiba la Goulette utilisé comme point de vente du pain et des gâteaux en détail et des matières premières des gâteaux.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au JORT au 94 Avenue Habib Bourguiba la Goulette.

Cette cession a été publiée au journal «le Quotidien» du 17/9/2021.

2021402315FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat légalisé le 16/9/2021 et enregistré à la recette des finances du Lac le 16/9/2021 quittance n°M067460 enregistrement n°21206847 Mr. Khaled Ben al Arbi Ben Hbib Nasra la ayant nationalité Tunisienne né le 16/4/1973 titulaire de la c.i.n n°04780965 délivrée le 19/02/2002 sis au 109 rue 13 Août Choutrana 2 - La Soukra Ariana a vendu tout le fonds de commerce destiné pour salon de thé, sis au 2 route de la bourse immeuble Equinoxe jardin du lac 1053 la Marsa sous le nom "MOUSTACHE CAFE" avec tous ses éléments matériels et morales à Mr. Hatem Ben Abdeltif Ben Mohamed Miled ayant la nationalité Tunisienne né le 8/4/1989 titulaire de la c.i.n, n°07422425 délivrée le 26/11/2015 sis au 2 rue 1669 cité 2 Mars Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal la presse du 21 septembre 2021.

2021402318FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte ssp, en date du 8/6/2021 et enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Le Bardo en date du 25/8/2021 (enregistrement n°21202703/quittance 54698), Mr Issam Majdoub demeurant au Bardo imm. Elmouradi D 5 étage bureau d51 Tunis, a vendu à Mr Sami Haouari, demeurant au 3 rue Baghdad cité Raouda Menzel Bouzelfa Nabeul, tout le fonds de commerce sis au 5 rue Mesbah Jaaboua Le Bardo Tunis (commerce d'alimentation générale). Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur. Cet avis a été publié au journal Alchourouk, en date du 3 septembre 2021.

2021402320FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 23/8/2021 enregistré à la recette des finances le 24/8/2021 sous le n°21202612 quittance n°049917 M Taoufik Ben Taib Ben Saad Saidaini titulaire de la CIN n°01595170 demeurant à cité intilaka elmasaida Bizerte a vendu à M Yassine Ben Mabrouk Saidani titulaire de la CIN n°05641441 demeurant à Khandakine Elmaaliya Sijnene Bizerte la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels servant comme café de première catégorie exploité dans le local sis à boulevard la station «elmahata» elmasaida Bizerte.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds cédé dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Chourouk le 18/9/2021.

2021402324FCCC2

---

**Résiliation d'un contrat de vente**

Suite à un contrat de résiliation enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 17/9/2021 enregistrement n°21202087 quittance n°M048068 ;

Mr. Hatem Ben H'Ssine Ben Mohamed Mansouri titulaire de la C.I.N n°08206128 annonce la résiliation de contrat du fonds de commerce destiné pour un restaurant sis au Route El Bechir Sfar n°18 Bis - Tunis entre lui et Mr. Raiid Ben Moncef Ben H'Ssine Mansouri titulaire de la C.I.N. n°12656551.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 24 septembre 2021.

2021402329FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé rédigée le 01 et 02 Juin 2021 par Maître Tahri Sabrine, Avocate, enregistré sous n°2101237 à la recette des finances El Kabaria le 16/9/2021 quittance n°M041863, Monsieur Mouhi Eddine Belguessmi, matricule fiscal n° 1517130L, CIN n°00075658 délivrée le 29/01/2009 résident au 17 Avenue de la Tunisie le Kram Tunis, vend et cède à Monsieur Mahmoud El Abed CIN n°07129211 délivrée à Tunis le 26/4/2017 la totalité du fonds de commerce qui consiste un café de première catégorie sis au 24 rue Mossaab Ben Omair Cité Ibn Sina 2066 Tunis.

Les parties élisent leur domicile pendant le délai des oppositions au local sus- visé.

Une copie de l'acte de cession est déposée au dit local où se situe le fonds de commerce.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jour à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T suivant l'article 191 du code de commerce.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien daté le 22/9/2021.

2021402332FCCC2

# Location gérance libre

**Gérance libre**

En vertu d'un acte de gérance libre signé et enregistré à la recette des finances Sidi Hsine Tunis le 14/9/2021 M. Khalil Talbi en qualité de propriétaire du café «Castello» catégorie 1 M.F : 1732113/M et M. Imed Elferjani Titulaire de la C.I.N n°04712409 émise à Tunis le 4/3/2021 M. Imed Elferjani est devenu gérant du café «castello» sis à lot n°84 lotissement Ines Jinene Zaytoun Sidi Hsine Tunis à ce titre il subrogera le propriétaire du café dans la gestion du café et sa direction conformément à l'article 230 et article suivant du code de commerce.

Cette annonce parue au journal Le Temps du 17/9/2021.

2021T00889FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**Gérance libre**

Par acte S.S.P. daté du 6/8/2021 enregistré à la recette des finances La Marsa le 6/8/2021 n° d'enregistrement 21304327 quittance n°M68518 La Société Charme SUARL M.F n°1357225B/A/M/000 son gérant Mr Najib Amri CIN n°00118774 a loué à Mlle Asma Ben Jeddou CIN n°15002145 tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour salon de thé situé au n°27 avenue Taieb M'hiri La Marsa Tunis pendant 01 ans du 01/9/2021 au 30/10/2022.

Cette annonce a été parue aux journaux La Presse et le Quotidien le 21/9/2021.

2021T00892FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P égalisé le 02/7/2021 enregistré à la recette des finances de Tarek Ibn Zied Bizerte le 30/8/2021 sous le n°21303160 Quittance n°M049088, Mr Mondher Ben Idriss Ben Othman Fliss titulaire de carte d'identité nationale n°01366863 sis 175 avenue Bourguiba Bizerte a loué à la Sté Les moulins el badr chakroun représentée par le gérant Aymen Chakroun matricule fiscal 1720128F tout le fonds de commerce sis à 175 avenue Bourguiba Bizerte en vente produit alimentaire, épices et fruits secs.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT et ce entre les mains de Mr Aymen Chakroun sis 175 avenue Bourguiba Bizerte. Cet avis est paru aux journaux Quotidien et Echourouk le 01/9/2021.

2021402319FCCC3

---

**Location gérance**

Selon contrat de location gérance enregistré à la recette des finances à la Marsa en date du 7 septembre 2021 sous le numéro 21304887 Mr Hedi Shili loue à la société Promesse events en cours de constitution le fonds de commerce sis 4 rue Maghreb la Marsa exploité comme restaurant pour une durée de 9 ans qui commence le 1/10/2021.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse en date du 15/9/2021.

2021402326FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte S.S.P, en date du 7 septembre 2021, enregistré à la recette des finances de la Charguia I, en date du 13 septembre 2021, quittance n°M087697, enregistrement n°21307400, Monsieur Mohamed Hédi Chérif titulaire de la CIN n°00464331, a loué à Monsieur Abdelkader Klila titulaire de la CIN n°07418840, en tant que gérant de la société FRESH SNACKS, en cours de constitution un fonds de commerce

de superficie 50 m², composé d'une salle et 2 toilettes destiné pour un café Resto, sis à 14, rue 8612, zone Industrielle Charguia 1, et ce pour une période d'une année renouvelable commençant le 1/9/2021, et se terminant le 31/8/2022.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabah et Le temps le 16 septembre 2021.

2021402327FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une Association Sportive**

Nom de l'association : OLYMPICO EL KHADHRA

Siège social : N°4 rue Abou Zid Essaigh - 1003 Cité El Khadhra - Tunis

Objet : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral

Spécialité : Pétanque

Président : Ragheb Mhirsi

Vice président : Riadh Bedoui

Trésorier : Moez Ayadi

Secrétaire général : Walid Zaghdoud

Membres : Maamoun Khalef Badri - Maher Belhadj Taher - Saadi Zidani.

2021T00895APSF1

**Constitution d'une association sportive**

Nom : ATLAS SPORTIF DE ZAGHOUAN,

Siège social : rue 20 Mars cité el Manzeh Zaghouan,

Objectifs : Former et encadrer les adhérents et développer leurs capacités physiques et techniques,

Membre :

- Msehli Ahmed : Président,

- Amor Mohamed Sahbi : Secrétaire Général,

- Ben Taher Yessine : Trésorier.

2021R02340APSF1

---

**Création d'un Syndicat**

Nom : La coordination nationale tunisienne des agents et des cadres du transport.

Siège social : 19 Rue du Maghreb 1000 Tunis.

Objectifs :

Défendre intellectuellement les droits des travailleurs du secteur du transport, aider et défendre leurs intérêts professionnels, économiques, sociaux et culturels.

Nomination : Mohamed Hassen Chouikh coordinateur national.

2021402323APSF1

## Homologation de résolutions

**Renouvellement de Bureau de Syndic**

**Syndic Résidence Le Œillets à Menzah 9 B**

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale en date du 9/4/2021 enregistré à la recette des finances Menzah 9 B le 14/7/2021 sous le n°21802457 quittance n°M05505, il a été élu un nouveau bureau de syndic :

Présidente : Faiza Rezgui

Secrétaire générale : Dalel Filali

Trésorier : Anis Somai.

2021T00891APSF2

**Club Olympique du Kram**

Les membres du nouveau bureau exécutif du club olympique du Kram élu le 4 février 2021 contrôlé sous l'huissier notaire maître Sonia Mejri Meziane :

- Atef Bahri : président,

- Noureddine Dhawi : vice-président,

- Walid Hadhri : vice-président,

- Ali Ben Salem : Vice-président,

- Nidhal Yaakoubi : Trésorier,

- Kabil Haouij : Trésorier adjoint,

- Lotfi Bejaoui : Secrétaire général,

- Makrem Youssfi : Secrétaire général adjoint,

- Chahrazed Amara : Membre.

2021R02354APSF2

---

**Avis**

**Syndic des propriétaires résidence Saphir Aouina**

**MF : 1636791HPM000**

**CNSS : 616102.05**

**Résid. Saphir Rue Mongi Slim jardins Aouina 2045 Tunis**

Suivant PV de réunion en assemblée générale tenue le 8 juillet 2021 et ce suite à la convocation parue au Jort en langue arabe sous le n°42 en date du 28/5/2021, page 1285 et tel que affiché à l'entrée de l'immeuble et ses ascenseurs, certains propriétaires de la résidence se sont réunis en deuxième assemblée puis que le quorum n'a pas été atteint lors de la première assemblée en date du 23/6/2021.

Conformément à l'ordre du jour, les présents ont approuvé les résolutions suivantes;

- Report de l'approbation des rapports d'activité et financier de l'année 2020 et ce suite à l'absence du trésorier à l'assemblée.

- Report des quitus aux membres du syndic pour l'année 2020 et ce suite à l'absence du trésorier à l'assemblée.

- Approbation à l'unanimité pour garder la participation au syndic de l'immeuble à 50 dinars par mois

- Election du nouveau bureau de syndic

Président du syndic : Ahmed Hariz

Trésorier : Mohamed Ali Hariz

Secrétaire général : Rafik Ben Ayed

Membre : Imed Zidi

Membre : Eli Gourment

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité pour donner pleins pouvoirs pour faire les dépôts, publications et les enregistrements requis.

2021402334APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Wahiba Mankai**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue de la République espace Kochkach Hammamet**

**Tel : 72 263 330**

**MF : 723632/Y**

Les poursuivants :

Rabha Jmaa, CIN 01772522, demeurant à rue Elmsatra Nabeul, Alia Jmaa, CIN 01621213, demeurant à Sidi Elmahrsi 3 Nabeul.

Tawfik Jmaa, CIN 01832016, demeurant à rue Elmotanabi wed souhil Nabeul, représentés par Maître Wahiba Mankai, avocate à la cour de cassation, Avenue de la République Espace Kochkache étage n°1 Hammamet Nabeul, matricule fiscal n°723632/Y.

Mohamed Jmaa, demeurant à Sidi Elmahrsi 3 Nabeul.

Abdel Aziz Jmaa, demeurant à l'Avenue Habib Thamer wed souhil Nabeul. Khaled Jmaa, demeurant à Café Nassim wed souhil Nabeul.

Hamda Jmaa, demeurant à Rue Ibn Jazar wed souhil Nabeul

Mourad Jmaa, demeurant à Rue Elmotanabi wed souhil Nabeul.

Les copropriétaires :

L'avocate poursuivante : Maître Wahiba Mankai, avocate à la cour de cassation, Avenue de la République Espace Kochkache étage n°1 Hammamet Nabeul, matricule fiscal n°723632/Y.

Titre exécutoire : La décision n°921 rendue par le tribunal de première instance de Nabeul en date du 29/12/2016 a fait l'objet d'un recours en appel, cet appel a été rejeté lui même formellement par un jugement rendu par la cour d'appel de Nabeul en date du 18/12/2018 et sous le n°28660.

Ce dernier jugement a été signifié par l'huissier Monsieur Ridha Chaabane dans son constat n°11239 en date du 10/6/2019.

Ce jugement en appel n'a fait l'objet d'aucun recours en cassation comme le prouve l'attestation de non recours en cassation sous le n°4326 en date du 23/8/2019.

L'immeuble à vendre : (suivant l'expertise établi par l'expert Mr Mohamed Ben Chikha le 9/11/2020)

La totalité du lot n°1 du lotissement «Habiba jmaa» Nabeul approuvée le 14/7/1983 d'une superficie totale de 365 m², objet du titre foncier n°596983 Nabeul sis à Wed Souhil Nabeul délimitée au nord par les lots n°2, 3 et 4 du même lotissement, à l'Est par le lot n°5, à l'Ouest par une rue d'une largeur de 9 m, au Sud par un immeuble appartenant à "Mr Jdidi".

L'immeuble, objet de la vente, s'agit d'une construction ayant deux étages :

- Un rez-de-chaussée de 320 m² composé de deux garages et un escalier qui permet d'accéder au 1er étage.

- Un 1er étage s'agissant d'un appartement qui se compose d'un salon, 4 chambres, une cuisine, une toilette, une salle de bain et une terrasse, d'une superficie totale de 210 m²

- Le garage ayant une superficie de 160 m² du rez-de-chaussée est exploité comme atelier de menuiserie par Mr Fathi Ouinti, le 2ème garage ayant une superficie de 40 m² est fermé sachant que ce dernier est sous l'exploitation de Mr Hamda Jmaa qui habite le local du 1er étage avec sa famille.

La mise à prix : Quatre cent soixante mille huit cent quatre dinars (460.804.000 D) estimée par l'expert Mr Mohamed Ben Chikha Datant du 9/11/2020 suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Nabeul le 14/02/2020 n°54310 sans les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise tous les jours de la semaine de 9h du matin à 18 h.

Condition de participation aux enchères :

les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Nabeul, et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix mis au préalable ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, il faut s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au bureau de l'avocate poursuivante Maître Wahiba Mankai, Avenue de la République espace kochkache 1er étage Hammamet Nabeul pendant les heures de travail.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi vingt cinq octobre deux mille vingt et un (25/10/2021) à partir de 9h du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Nabeul, rue Tayeb Elmihiri Nabeul.

2021T00899VEPA1

**Vente immobilière**

Le créancier saisissant : Aymen Ben Ahmed Mnasri cin 06183634.

Le débiteur saisi : Kamel Ben Med Hachmi Alimi cin 06122124 agriculteur habite à Alim SNED Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Rebhi Farid avocat à la cour de cassation code fiscal H1042938 sis avenue Mohamed Ali Zitouni Gafsa cin 05968653.

Désignation de l'immeuble : sis à Alim Sned Gafsa immeuble agricole de titre numéraux 19833 Gafsa nommé hedia de surface 11025 m² de la part Kamel Ben Med Hachmi Alimi.

La mise à prix : trente huit mille et cinq cent quatre vingt sept dinars et cinq cent millimes sans frais judiciaires (38.587.500 d).

Date et lieu de ventre : le lundi 25/10/2021 à partir de 9h de matin devant le chambre de ventes immobiliers de tribunal de 1ère instance de Gafsa.

Visite de lieu : il est possible de visiter l'immeuble tous les jours.

2021R02358VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à la réduction du prix initial de 40%**

A la demande de : Hechmi Weness, employé à l'étranger, son domicile élu au bureau du maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant avenue du Koweït immeuble tour bleu hammamet.

Partie saisie : 1/ Khadija Mbarek, 2/ Haifa Weness 3/ Sabrine Weness 4/ les héritiers de Chadlia Jamali ses fils : Ezzedine, Habiba, Mohsen, Foued, Hechemi, Chemsedine, Weness, 5/ les héritiers de Hassiba Weness, et Chedly Atrous, soit ses fils : Leila, Amal, Aliaa, Hamed, Kawther, Merfet, et Mohamed Sahbi, Atrous.

A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F : P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : une villa objet du titre foncier n°561061 Nabeul, nommé *dar essaada* d'une superficie 397 m², constitué de deux étages, style américain, entourée d'un jardin.

Mise à prix : le prix est à trois cent vingt quatre mille huit cent soixante dix dinars (324.870.000 dt)

Date et lieu de la vente : Lundi 4 octobre 2021 à partir du 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : Objet de la vente et possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2021R02376VEPA1

---

**Vente par adjudication publique**

Le 25/10/2021 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première instance de Mahdia.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, sa matricule fiscal est F/P/M/000110, représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY (matricule fiscal est 974893N/A/M/000), demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Les débiteurs :

La société industrielle de réfrigération et de congélation, société à responsabilité limitée, dont le siège social zone industrielle de Mahdia, (matricule fiscal n°034692A), représentée par son gérant Mohamed Ali Halleb.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété «Halleb», titre foncier n°39461 Mahdia située à zone industrielle rejich, gouvernorat de Mahdia, sa superficie est égale à 4556 m², parcelles n°24 et n°02 - usine de réfrigération et de congélation et de mise en conserve de poissons «Usine de Thon».

Mise à prix : (2470960 DT) après selon le rapport de l'expert «Hamda Zouari».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2021S01002VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

**Cabinet de Maître Hattab Rachida - Avocat rue 15 octobre Eljem**

L'adjudication de la propriété ci-dessous désignée aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia le lundi dix huit octobre deux mille vingt-et-un (18/10/2021) à partir de huit heures et demi du matin et suivant par Maître Hattab Rachida avocat auprès la cour de cassation, rue 15 octobre Eljem Mahdia titulaire de la CIN n°03965600 matricule.

Demanderesse : Saida Elgharred, femme au foyer, titulaire de la CIN n°09417228, demeurant cité rue Ali Belhouene Eljem Mahdia.

Défendeurs : 1/ Les héritiers de Abdel Aziz Ben Khlifa el Gharred qui sont :

1/ Amna Bent el Mabrouk Ben Hessen Bouker titulaire de CIN n°03857106, femme au foyer, demeurant rue Khairidine Ksour Essef Mahdia.

2/ Fathi Ben Abdel Aziz Elgharred, titulaire de CIN n°03915378, ouvrier, demeurant rue Khairidine Ksour Essef Mahdia.

3/ Fatma Bent Abdel Aziz Elgharred, titulaire de CIN n°03961794, femme au foyer, demeurant rue Elbanani Ksour Essef Mahdia.

4/ Mounir Ben Abdel Aziz Elgharred, titulaire de CIN n°03942962, ouvrier, demeurant rue l'école ksour Essef Mahdia.

5/ Lotfi Ben Abdel Aziz Elgharred, titulaire de CIN n°03944648, ouvrier, demeurant rue l'école Ksour Essef Mahdia.

6/ Zora Bent Abdel Aziz Elgharred, titulaire de CIN n°08283714, femme au foyer, demeurant rue Hached Ksour Essef Mahdia.

7/ Asia Bent Abdel Aziz Elgharred, titulaire de CIN inconnue, femme au foyer, demeurant rue montagne echaanbi Ksour Essef Mahdia.

L'immeuble à vendre : Il s'agit d'un terrain agricole semi - rectangulaire situé à Salakta Ksour Essef gouvernorat de Mahdia distingué par des figues de barbarine de tout les cotés. Il contient huit figuiers, cinq oliviers et quelques amandier, limité au sud par le terrain d'Ibn Errjichi d'une longueur de 40.70m, à l'est un terrain d'Ibn errjichi aussi de longueur 39.40m, nord un terrain de Hssouna Ben Lateifa de longueur 40.50m, à l'ouest un terrain de Najib Ben Mouhamed Ellgharad de longueur 40,50m et superficie totale de 1622 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à quatorze milles et cinq cent quatre vingt dix huit dinars (14.598.000dt) après rabaissement de quarante pour cent (40%) à la mise à prix initial.

Visite de terrain : On peut visiter le terrain tous les jours à partir de 9 heures jusqu'à 13heures.

Observations : Pour la communication du cahier de charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant Maître Hattab Rachida à son étude sis à rue 15 octobre Eljem gouvernorat de Mahdia.

- Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2021S01004VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Après la réduction de la mise à prix**

**Maître Ayadi Abdelfateh**

Partie poursuivante : Anis Besbes demeurant à route Mahdia Km 04 Markez Kaanich Sfax, domicilie élu Cabinet de Maître Ayedi Abdelfateh.

Partie saisie : Nommene Ketata demeurant à Nahj Okba Ibn Nafaa Sakeit El Zit Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : L'ensemble du terrain est de forme rectangulaire, situé sur route Tunis Mile 6, n°196, Sakiet El-Zeit, Sfax, avec une villa et 02 garages. Les côtés ouest et de 25 mètres, et de l'ouest de la qibla est de 16,70 mètres, et d'Al Jawf est de 16,50 mètres la superficie totale et de 415 m, entourée de murs sur les quatre côtés. Il est délimité à l'est par une route d'environ 4 mètres de large, depuis son entrée, et d'Al -jawf, une route de 6 mètres de large, depuis son entrée également et à l'ouest par Hicham Qatata et la qibla de Kamal Qatata, la superficie de la villa est d'environ 170 m, et la superficie des deux garages est d'environ 46 m.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi 25/10/2021 à partir du 9 heures du matin.

Mise à prix : 108.789.600 DT après la réduction de la mise à prix.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat,

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax ou déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2021X01038VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques**

**Maître Mohamed Amouri Avocat**

**MF : 000 P.A.630 238 C**

L'adjudication aura lieu mercredi 20/10/2021 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à avenue Ahmad Aloulou Sfax Eljadida.

L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Amouri, avocat domicilié à son étude sise à imm. Chefii 23 rue Salem Harzallah Sfax.

Partie poursuivante : Fawzi Zoueri (cin : 01335371) agriculture, domicilié au bureau de son avocat Maître Mohamed Amouri 23 rue Selem Harzallah 3000 Sfax.

Partie saisie : Mokhtar Trabelsi, demeurant à ksar errih chaaleb, Menzel Cheker Sfax (cin : 01183706).

Propriété à vendre : Un terrain agricole sis à ksar errih chaaleb, Menzel Cheker Sfax, dans laquelle on a 96 pieds d'oliviers dont la superficie est de 50784m².

Le terrain est délimité par un passage au sud, et du reste de la propriété de la partie saisie à l'est, et par un passage à l'ouest, et de Ali Arous au nord.

Mise à prix : 144.000,000 D.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffier de la cour de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2021X01039VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : 1) Omar Ben Abdelkader Mahdi, menuisier, titulaire de la CIN 08173281, 2) Marwa Bent Mohamed Lotfi Ennaifer, titulaire de la cin 08846813, domiciliés à rue Ali Bechhanbaa Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé à hauteur de 3 mètres, sis à Sfax entre les deux routes Tunis et Mahdia km 9 impasse chtourou rue «eljarid» d'une superficie approximative de 590 m², il mesure à partir du sud vers le nord du coté Est et ouest environ 20m et à partir de l'Est vers l'ouest, du coté sud 31 m et du nord 30 m environ. Sur le terrain est édifiée une carcasse de villa en cours de construction d'une superficie approximative de 235 m², elle se compose d'une véranda ouvrant sur le coté Est, d'où l'accès à la construction, un couloir, un salon muni d'une fenêtre ouvrant sur le sud Est, un séjour muni d'une fenêtre ouvrant sur le sud, 4 chambres, une cuisine, un bloc sanitaire, une salle de bain, une véranda du coté sud et un garage d'une longueur de 9.95 m et une largeur de 4 m.

La totalité de la propriété est limitée du Sud par Mohamed Amich, de l'Est par une rue d'une largeur de 10 m d'où son entrée, du Nord par Dammak et de l'Ouest par Ennouri.

La mise à prix : 168.050.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 25/10/2021 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01043VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi , inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : Guidara Sarhan, titulaire de la CIN 08188205, demeurant à impasse «Ghroubi» sakit ezzit Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé sis à route de Tunis km 10 rue «martyr bassem benhmid» nommé impasse «Ghroubi» d'une superficie approximative de 19450 m².

Il mesure à partir du coté sud ouest vers le nord 15.50 m puis la direction s'inverse vers l'ouest 3 m environ puis vers le sud environ 1.50m puis vers l'ouest avec la construction environ 11.60 m puis vers le nord 11.50 m puis vers le sud 8.50 m s'infiltrant dans le bâtiment de son père puis de l'Est vers le sud 0.90 m en forme d'angle clivé puis vers l'Est 1.65 m puis vers le sud 2.75 m puis vers l'Est 3.75 m puis vers le nord 1 m et enfin vers l'Est 3 m où elle rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé.

La propriété se compose d'un bâtiment adjacent sur les 2 côtés sud et nord, d'une superficie d'environ 117 m² contenant un salon ouvrant sur le coté ouest muni d'une porte ouvrant sur l'Est et menant à une terrasse, un couloir, une cuisine, une salle de bain et 2 chambres à coucher. La construction est superposée par un appartement qui appartient à Guidara Elyes, le frère de la partie saisie. Il est équipé d'eau potable et d'électricité.

La totalité de la propriété est limitée du Sud par Mounir Guidera, du Nord par Turki Soufia, de l'Est par Neji Trabelsi et Besbes Radhouane et de l'Ouest pat une entrée.

La mise à prix : 90.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 25/10/2021 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01044VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un bien en vertu d'une saisie immobilière**

Poursuivant :

Mr Mounir Ben Mohamed Ben Salah Mezganni titulaire de la C I N 01313356, demeurant à rue Taieb Mhiri n°16 Chihia Sfax ayant élu domicile en l'étude de son avocat maître Jammoussi Fathi sise Immeuble Intilaka Escalier B 3 étage 2 Sfax If 333589 S.

Saisie :

Sté AMIBOIS, Sté à responsabilité limitée, demeurant à route de Tunis Km11 Sakit Ezzit Sfax, Identifiant unique 0638346.

Avocat poursuivant :

Maître Jammoussi Fathi, avocat à Sfax, Immeuble Intilaka, Escalier B3, 2ème étage.

Titre :

En vertu de l'injonction de payer rendue par le tribunal de première instance de Sfax le 23/10/2020 sous le n°37059.

Bien objet de la vente :

Tout le terrain sous forme de carré dans la superficie totale est 610 m² sur lequel se trouve une maison, un étage et un garage.

Mise à prix : Cent quarante-quatre mille quatre cents quatorze dinars (144.414.000D) après réduction du prix de 40% conformément à l'article 425 du CPCC paragraphe 6 et suite à la décision de la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n°5537 du 30/8/2021.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'Immeuble sus indiqué aura lieu dans la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax le lundi 18 octobre deux milles vingt et un (18/10/2021) à neuf heures et suivantes.

2021X01059VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière**

**Maître MEHREZ BOUSSAYENE**

**Avocat prés la cour de cassation**

**"Boussayene Knani et Associés"**

**Tél : 71.288.688**

**Fax : 71.288.844**

**MF : 977905/MAM/000**

1) Poursuivant :

La Banque Franco-Tunisienne, S A en la personne de son représentant légal ayant son siège social à Tunis 13, rue de Turquie, R.C n°B1105941996, son Avocat Maître Mehrez Boussayene Avocat près la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés, ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis. MF : 977905/MAM/000. (Créancier hypothécaire).

2) Parties saisies :

Salma Bent Mohamed Béchir Mbarek épouse Makhlouf (garant hypothécaire et solidaire), demeurant à :

1- Résidence el rawassy appartement n°5, 3ème étage, El Aouina Tunis, selon le domicile cité au sein de l'expertise faite par l'expert Othman Mehri.

2- Rue du Lac Turkana, résidence meran bloc, fayrouz appartement n°6, les Berges du Lac Tunis.

3) Avocat poursuivant :

Maître Mehrez Boussayene Avocat près la cour de cassation, Boussayene Knani & Associés ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis. MF 977905/MAM/000.

4) Immeuble saisi :

Il s'agit de l'immeuble objet du T F n°146735 Tunis dénommé «Ekram 76», il constitue un appartement situé dans le premier étage de la résidence "Ekram", el Aouina, la banlieue nord Tunis. Il y a un escalier et deux ascenseurs qui peuvent amener à l'entrée de cet appartement constitué d'un salon, trois chambres, une salle de bain, une cuisine et une toilette. Ainsi, cet appartement est d'une superficie de 111 m², en plus des parts partagées dans toute la résidence et incluses dans le T.F n°104494, d'une surface mesurée de 123/10000 parts.

Ceci tel que constaté par l'expert Othman Mehri, désigné par ordonnance sur requête n°54190 du président du TPI de Tunis en date du 12/3/2020, dans le rapport d'expertise fait en date du 15/7/2020.

5) Mise à prix :

Le Prix est de cent quatre-vingt six mille quatre cent quatre-vingt dinars (186.480.000 Dt) après la réduction de 40 % outre les frais taxés à ce jour à deux mille quatre cent trente quatre dinars et 925 millimes (2.434.925 DT) frais complémentaires de l'adjudication en sus, sans les frais à fixer par le tribunal.

6) Visite de l'immeuble :

Tous les jours, la journée.

Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 19/10/2021 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis, sis au palais de justice, avenue Bab Bnet Tunis.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2021402330VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Avis aux créanciers**

**Société "AMINE TEX"**

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monastir sous le n°952 en date du 21/4/2021. Il a été décidé la liquidation de la Société AMINE TEX (Identifiant Unique n°1527329F) et la nomination de Monsieur Mejed Khadraoui en tant que liquidateur de ladite société pour diriger les opérations de liquidation et répartir le boni de liquidation entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au liquidateur dont le cabinet sis à l'avenue Commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel.

2021S00999VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Union Pharmaceutique UNIPHAR**

**S.A au capital de 321.000D**

**CNSS : 19601-07**

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du 28/10/2021 à 9h 30 au siège du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunis, 56, Rue Ibn Charaf - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale.

2- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020.

3- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs

6- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021/2022/2023

7- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021/2022/2023

8- Affectation des résultats.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Questions diverses.

2021T00898SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société Industrielle de Carrosserie**

**Automobile et Matériel Elévateur SICAME**

**S.A. au capital : 18 000 000 DT**

**N°22 Rue de l'Energie Z.I. Charguia 1 Tunis Carthage**

**I.U : 0003080F**

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur SICAME S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 14 octobre 2021 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Plan d'action à mettre en place en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R02359SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société commerciale Import - Export du Cap- Bon**

**"EL KARAMA"**

**S.A**

**M.F : 004900XPM 000**

**Siége social : 65 Avenue Bir Challouf Nabeul 8000**

**N° CNSS : 028818-09**

**N° R.C : 1142681997**

Suite à la décision du conseil d'administration, tenue le mercredi 15/9/2021 et vu que le quorum n'est pas atteint, et en application de l'article 36 des statuts de la société et le code des sociétés commerciales, messieurs, les actionnaires de la société commerciale «EL KARAMA» Sont invités à la troisième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 22/10/2021 à 9 h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Régularisation de la situation financière,

2/ Suivi du programme de sauvetage approuvé par le tribunal,

3/ Délégation des procédures d'enregistrement et de publication.

2021R02362SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2021**

**SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS**

**«TUNISAVIA»**

**Société anonyme**

**Au capital de 26.000.000 Dinars**

**Siège social : Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant unique : 0011950 A**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 48010 - 92**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2021, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour jeudi 14 octobre 2021 à 10 heures au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'activité de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» arrêtés au 31 décembre 2020.

3- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

6- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au Siège Social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2021R02366SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021**

**SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS**

**«TUNISAVIA»**

**Société anonyme**

**Au capital de 26.000.000 Dinars**

**Siège social : Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique : 0011950 A**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 48010 - 92**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2021, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour jeudi 14 octobre 2021 à 11 heures au Siège Social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Mise à jour des statuts de la société TUNISAVIA en prenant en considération les dispositions prévues par la loi n°47-2019 du 29 mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2021R02367SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14/10/2021 à 10 H**

**MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)**

**Société anonyme**

**Au capital de : 4.398.937 dinars**

**Siège social : Impasse, Rue Des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2 Ariana**

**UI : 867795 N**

**CNSS : 340584-17**

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le jeudi le 14 octobre 2021 à 10 H au siège actuel de la société, impasse Rue des entrepreneurs, Z.I Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapports du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales de MIP relatives aux exercices allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

2- Rapports du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales du groupe «MIP» relatives aux exercices allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

3- Rapports du Commissaire aux comptes individuels et consolidés sur le dit exercice;

4- Approbation s'il y a lieu des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020 ;

5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7- Quitus à donner s'il y a lieu au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice 2020 ;

8- Nomination des administrateurs;

9- Nomination du commissaire aux comptes;

10- Questions diverses.

2021R02368SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 14/10/2021 à 11 H**

**MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)**

**Société anonyme**

**Au capital de : 4.398.937 dinars**

**Siège social : Impasse, Rue Des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2 Ariana**

**UI : 867795 N**

**CNSS : 340584-17**

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire, prévue pour le jeudi le 14 octobre 2021 à 11H au siège actuel de la société, impasse Rue des entrepreneurs, Z.I Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décider de la continuité d'exploitation;

2- Augmentation du capital ou mise en difficulté de la société en déclenchant la procédure collective.

3- Questions diverses; et

4- Pouvoirs pour formalités.

2021R02369SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE**

**Société anonyme**

**Au capital de 6.500.000 Dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°43 Tunis**

**Identifiant Unique : 6578596Y**

Les actionnaires de la société «LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 14 octobre 2021 à 10H du matin au siège de l'usine sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020

- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2020

- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021402321SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.400.000 dinars**

**Siège social : 31 Avenue De Paris Tunis**

**Identifiant unique : 0000818M**

**CNSS : N°47808-84**

Messieurs les actionnaires de «l'Immobilière de l'Avenue» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 12 octobre 2021 à 9 heures au siège de la société, 31 avenue de Paris - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2021402322SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Lundi 25 octobre 2021**

**SIGMA HOLDING**

**S.A au capital de 3.500.000 dinars**

**RNE : 0788121 H/A/M/000**

**Ancien RC : B121712002**

Les actionnaires de la société «SIGMA HOLDING» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, lundi 25 octobre 2021 à 15H, au 112, Avenue Jugurtha - 1082, Mutuelleville Tunis Tunisie, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

1) Délai de convocation;

2) Approbation de l'état financier de l'exercice 2020 et affectation du résultat;

3) Approbation du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2020;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Renouvellement des membres du conseil administratif;

6) Désignation du commissaire aux comptes.

2021402325SANB3

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE FILATURE ET DE TISSAGE «STUFIT» Titulaire de la carte fiscale n°002425 G A M 000 sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 28 octobre 2021 à 10 H au siège social sis rue 4862, Sidi Hassine Sedjoumi 1095 à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard apporté à la convocation de l'assemblée.

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2020.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 et 2020.

- Approbation des comptes pour les exercices 2019 et 2020.

- Affectation des résultats pour les exercices 2019 et 2020.

- Quitus aux Administrateurs.

2021T00896SRLB3

---

## Autres sociétés

**Convocation à une assemblée générale ordinaire**

**SMBSA EZZAHRA**

**Ouled Salah 73604460**

**Ksour Essef - Mahdia**

**MF : 029083 WPM000**

Le président du conseil d'administration de la société Mutuelle de base des services agricoles EZZAHRA à Ouled Salah délégation Ksour Essef gouvernorat Mahdia invite tous les adhérents à assister à

la réunion de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019-2020 qui se tiendra le jeudi 21 octobre 2021 à 9 h à la salle de fête à Ouled Salah.

Les dépôts des candidatures aux postes de membres du conseil d'administration seront ouverts à partir du 27 septembre et jusqu'au 02 octobre 2021. Les adhérents qui souhaitent présenter leurs candidatures aux postes de membres du conseil d'administration sont appelés à adresser leurs demandes au nom du président du conseil d'administration avec lettre recommandée à l'adresse suivante «société Mutuelle des services agricoles Ezzahra Ouled Salah 5116 Ksour Essef».

Messieurs les adhérents sont appelés à débattre de l'ordre du jour suivant de l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration moral et financiers relatifs aux exercices 2019-2020,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019-2020,

3- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers aux exercices 2019-2020 4- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de leur gestion aux exercices 2019-2020,

5- Actualisation de la liste des adhérents,

6- Affectation des excédents et distribution des bénéfices aux exercices 2019-2020,

7- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023,

8- Election du tiers des administrateurs.

NB : Les adhérents invités pourront consulter les rapports moral et financier au siège de la société à partir de 12-10-2021 jusqu'au 20-10-2021.

2021S00997SODB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que Monsieur Riadh Mkhinini agissant pour son compte dont le siège est situé à la Route de Sfax M'Saken, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°8823 en date du 24 mai 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à Ghabghoub, délégation de Sidi Elheni, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Sidi Elheni.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sidi Elheni, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis au public**

**Skanes - Rivage S.A**

**Capital 270.000 D.T**

**Siège social : Hôtel Rivage Skanès - Dkhila - Monastir**

**M.F : N°38285F**

**R.C : N°1337871997**

En vertu d'un contrat de location gérance libre en date du 7 mai 2009 enregistré à la recette de finances Av. Habib Bourguiba Monastir le 9 juin 2009, enregistrement n°09302765, quittance n°MO20859 et d'un avenant à ce contrat en date du 15 décembre 2009 enregistré à la recette de finances de Monastir le 19 mai 2010 enregistrement n°10902728 quittance n°MO21447.

La société Skanes Rivage dont le siège social est sis à l'hôtel Skanes Rivage Dkhila Monastir a loué à titre de gérance libre à Mr Zouhaier Ben Sadok Ben Fredj Jaballah né le 26 juin 1964 à Hammam Sousse CIN n°02958962 délivrée à Tunis le 22 mars 2002 agissant pour son compte et au nom de la société Sedki de Gestion Touristique SARL, RC n°B27125992009 ayant pour dénomination sociale «Rosa Hôtels» l'hôtel Skanes Rivage sis à la route de Dkhila Monastir pour une durée de douze ans allant du 01/01/2010 au 31/12/2021.

En conséquence, la société Skanes Rivage n'aura pas à répondre des engagements quelle que soit leur nature qui est contracté par la locatrice durant sa gérance libre.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 15/9/2021.

2021T00867DIVD2

---

**Avis de tutelle**

Suivant jugement en matière de tutelle n°234 rendu par le tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 26/5/2021 Monsieur Mohamed Ben Mabrouk Akrout est désigné tuteur officiel de sa mère Emna Ben Elbey et sa sœur Sondes Akrout.

2021X01045DIVD2

---

**Avis**

Mme Monia Ben Mahmoud Ben Al-Makki Abid sa carte numéro 04139746 déclare, que la propriété de mon défunt mari Mohammed Al-Affes,

représenté dans un terrain de 136 mètres carrés, situé sur la route alafrane, à 5 km de Sfax,est perdu et elle a l'intention d'extraire un deuxième exemplaire original toute opposition doit être adressée au bureau du notaire M. Arafat Houidi Sidi Bel hassen Sfax, dans un délai n'excédant pas 70 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après ledit délai.

2021X01046DIVD2

---

**Avis**

Héritiers Kallel Sadok, son épouse Loukil Serra et ses fils Roya, Salma et Lassad déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété du terrain à superficie de 540 m² situé route Mahdia km 7 Sfax, provenant par acte d'achat du 18/12/1976 par les deux notariés Karray Mohamed et Mziou Mahmoud.

Ils souhaitent extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours Tél 24 234 308.

2021X01049DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Il est porté à la connaissance du public que M Zouari Walid a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 435m² sise route eddayer km 6 Sfax acte notarié daté du 14/01/2004 dressé par les notaires Hachicha Chahir et Bouaziz Moncef et il veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires indiqués et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 30 jours à leurs bureau sise rue des notaires Sfax.

2021X01052DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Il est porté à la connaissance du public que M Chrif Hedia a perdu deux titres de propriété d'un terrain de superficie de 6332.13 m² sise route Manzel Chaker klm 10 Sfax acte notarié daté du 25/7/1965 dressé par les notaires Mohamed Elhabib Eleuch et Ahmed Chelli et acte notarié date du 3/5/1979 dressé par les notaires Mohamed Elkbir Enway et Mohamed Elhabib Eleuch et elle veut extaire deux copies tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire de notaire Bouaziz Moncef et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sise rue des notaires Sfax.

2021X01053DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Il est porté à la connaissance du public que M Khalil Ben Farhat a perdu son titre de propriété d'un terrain planté de 40 pieds d'oliviers et une partie nu d'une superficie d'un hectare et demi sise route Manzel chaker klm 40 Sfax acte notarié daté du 23/12/1999 dressé par les notaires Kais Karray et Mhamed Ali Karray et il veut extaire une copie tenant lieu et place de, l'original par l'intermédiaire du notaire Moncef Bouaziz et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sise rue des notaires Sfax.

2021X01054DIVD2